MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

Décision du 28 décembre 2023 portant désignation des médecins de l'Office français de l'immigration et de l'intégration chargés d'émettre l'avis prévu au deuxième alinéa des articles R. 611-1 et R. 611-2 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et modifiant la décision du 17 janvier 2017 portant désignation au collège de médecins à compétence nationale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration

NOR : *IOMV2335869S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 121-1, L. 425-9, L. 425-10, L. 611-3 9°, L. 631-3 5°, L. 731-4, R. 425-11 à R. 425-14, L. 722-2, L. 731-1 à L. 731-4, L. 732-7, L. 733-8 à L. 733-12, L. 743-16, L. 751-2 à L. 751-4, R. 611-1 et R. 611-2, R. 631-1, R. 731-1 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 relatif aux conditions d'établissement et de transmission des certificats médicaux, rapports médicaux et avis mentionnés aux articles R. 313-22, R. 313-23 et R. 511-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu la décision du 17 janvier 2017 relative à la composition et au fonctionnement du collège de médecins à compétence nationale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration ;

Vu la décision du 17 janvier 2017 portant désignation au collège des médecins à compétence nationale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide :

Article 1er

En cas de rétention ou d'assignation à résidence en application des articles L.722-2, L. 731-1 à L. 731-4, L. 732-7, L. 733-8 à L. 733-12, L. 743-16, L. 751-2 à L. 751-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, l'avis prévu au deuxième alinéa des articles R. 611-1 et R. 611-2 du même code est émis par le médecin coordonnateur de zone de l'Office français de l'immigration et de l'intégration territorialement compétent.

Article 2

En cas d'absence du médecin territorialement compétent, l'avis est rendu par un médecin coordonnateur d'une autre zone.

Article 3

Les annexes 1 et 2 de la décision du 17 janvier 2017 portant désignation au collège des médecins à compétence nationale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration susvisée sont remplacées par les annexes 1 et 2 de la présente décision.

Article 4

La liste des médecins coordonnateurs de zone désignés pour émettre ces avis est présentée en annexe 2.

Article 5

La décision du 7 décembre 2023 portant désignation des médecins de l'Office français de l'immigration et de l'intégration chargés d'émettre l'avis prévu au deuxième alinéa des articles R. 611-1 et R. 611-2 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et modifiant la décision du 17 janvier 2017 portant désignation au collège de médecins à compétence nationale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration est abrogée (IOMV2333724S).

Article 6

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

Fait le 28 décembre 2023.

Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,
D. Leschi

Annexe 1

Liste des médecins désignés pour participer au collège à compétence nationale
de l'Office français de l'immigration et de l'intégration

Dr Amoussou Patrick
Dr Aranda Grau José Hector
Dr Audat Françoise
Dr Bantman Patrick
Dr Barres Céline
Dr Barennes Catherine
Dr Bisbal Pierre
Dr Bizet Arnaud
Dr Bourgois Clémence
Dr Burger Michel
Dr Candillier Charles
Dr Carton Tourillon Anne-Cécile
Dr Charenton Marion
Dr Chauvois Camille
Dr Cherki El-Hadj
Dr Cireno Sylvie
Dr Cizeron Gilles
Dr Coulonges Florence
Dr Crocq Marc Antoine
Dr De Kerros Blandine
Dr Delaunay Francis
Dr Delprat-Chatton Pascale
Dr De Rouvray Cécile
Dr De Prin Anne
Dr Douillard-Slomczynski Véronique
Dr Douzon Anabel
Dr Douzon Vincent
Dr El Hentour Othmane
Dr Fau Jean-Luc
Dr Fresneau Laurence
Dr Gaubert-Maréchal Emilie
Dr Gerlier Jean-Luc
Dr Giraud Stéfania
Dr Gouel Christophe
Dr Hachemi Amel
Dr Heba Fatima
Dr Jacob Sylvie
Dr Horrach Pierre
Dr Joukoff Nadine
Dr Khodja Mohamed Djamel
Dr Lancino Sylvie
Dr Laouabdia-Sellami Karim
Dr Laumond Mathieu
Dr Le Lagadec Anne
Dr Leclair Frédérique
Dr Legrand Charles
Dr Levine Martine
Dr Levy-Attias Edith
Dr Lucas Anne Sophie
Dr Marsili Massimo
Dr Mauze Bénédicte
Dr Mbomeyo Ignace

Dr Mesbahy Samir
Dr Mettais Cartier Emilie
Dr Michaud Sophie
Dr Millet Elodie
Dr Minani Marc
Dr Netillard Christian
Dr Norindr Somphavonne
Dr Nouaille Nadine
Dr Ortega Nathalie
Dr Ouali Abdelhafid
Dr Ozdemir Marc
Dr Perrot Serge
Dr Pierrain Véronique
Dr Quille Loïc
Dr Quilliot Florent
Dr Ravaux Isabelle
Dr Ricatte Olivier
Dr Ruggieri Laurent
Dr Sahrane Ahmed
Dr Sebille Alain
Dr Seynave Damien
Dr Signol Nicolas
Dr Simon Charlie
Dr Simonet Chantal
Dr Spadari-Brizy Michel
Dr Striby Odile
Dr Theïs Ivan
Dr Tholly Françoise
Dr Trétout-El-Sissy Joëlle
Dr Triebsch Frédéric
Dr Van Der Henst Véronique
Dr Varin Dominique
Dr Westphal Jean-Frédéric
Dr Zak Dit Zbar Olivier
Dr Ziadi Lazhar

Annexe 2

Liste des médecins coordinateurs de zone
de l'Office français de l'immigration et de l'intégration

- Zone Île-de-France : Dr Joëlle TRETOUT-EL SISSY, Dr Véronique PIERRAIN, Dr Edith LEVY-ATTIAS, Dr Jean-Frédéric WESTPHAL, Dr Somphavonne NORINDR, Dr Christophe GOUEL
- Zone Ouest : Dr José-Hector ARANDA GRAU, Dr Pascale DELPRAT-CHATTON
- Zone Sud-Ouest : Dr Ivan THEIS, Dr Emilie METTAIS-CARTIER
- Zone Sud-Est + Antilles + Guyane : Dr Laurence FRESNEAU
- Zone Sud + Corse + La Réunion + Mayotte : Dr Stéfania GIRAUD, Dr Emilie GAUBERT-MARECHAL
- Zone Est : Dr Ignace MBOMEYO, Dr Alain SEBILLE
- Zone Nord : Dr Loïc QUILLE